



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Cagnotte le 13 octobre 2023

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Installaton classée pour la protection de l'environnement

Consultation du public relative à la demande d'enregistrement concernant le projet de reconstruction d'une plateforme logicielle par la Société SAS ETCHE STOCK à Saint-paul les Dax

Madame la Préfète,

Nous avons pris connaissance du dossier, mais tous les membres de la SEPANSO ont eu beaucoup de difficultés pour identifier les enjeux environnementaux. Nous n'avons pas trouvé d'explication sur la réduction des transports et surtout nous n'avons pas trouvé non plus toutes les informations utiles sur l'implantation de panneaux photovoltaïques. Depuis le 1^{er} janvier 2023 tous les entrepôts de plus de 500 m² neufs ou réhabilités doivent solariser 30% de leur surface de toiture, conformément à la Loi Climat é résilience. A cela est venue s'ajouter la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies relatives qui prévoit l'installation obligatoire d'ombrières photovoltaïques sur tous les parkings extérieurs existants et futurs de plus de 1500 m².

Dans la mesure où il s'agit d'une surface déjà artificialisée et exploitée par Intermarché, nous pensons que le dossier aurait dû comprendre le rapport de l'hydrogéologue, l'avis du SDIS, le permis de démolir (valorisation et élimination des démolitions), et enfin la demande de défrichement (E.R.C.). La base Intermarché est fermée depuis au moins 2016 et la SEPANSO espérait trouver dans le dossier les raisons de la fermeture. Aucune donnée sur les pollutions : amiante ou autre ?

Même s'il n'y a guère de riverains, la question du bruit méritait la présentation exhaustive des mesures de bruit : sources extérieures, mesures en activité, distinguo entre jour et nuit...

Le site est très fréquenté par diverses espèces de chauves-souris comme tout le nord de la commune (hippodrome, zones humides...). Est-ce que certaines colonies ne se sont pas implantées sur les anciens locaux. Il faudrait avoir la certitude que ce n'est pas le cas, sinon il faudra demander une autorisation de destruction...

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à Maire de Saint-Paul les Dax puisque la commune est engagée dans une démarche TEPOS